
Adresse du citoyen Boyer, instituteur au Mans (Sarthe), relatant la célébration de la fête de la Raison, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Boyer, instituteur au Mans (Sarthe), relatant la célébration de la fête de la Raison, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39563_t1_0323_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

un décret, afin qu'il soit mis à la disposition des départements une somme de 25,000 livres destinée à acquitter les frais des députations civiques, sorties du sein des Sociétés républicaines pour aller prêcher l'amour des lois et de la Constitution, et que cette somme soit imposée sur les riches.

Renvoyé au comité des finances.

XV.

ADRESSE DU CITOYEN RÉGULUS BOYER, INSTITUTEUR NATIONAL AU MANS (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Le citoyen Régulus Boyer, instituteur national au Mans, à la Convention nationale.

Décadi dernier, nous avons célébré la fête de la Raison avec toute la pompe qui devait accompagner cette cérémonie régénératrice. Tous les citoyens étaient sous les armes ainsi que la troupe qui se trouvait alors dans notre ville. On portait en triomphe les bustes des grands hommes qui ont préparé la Révolution, et de ceux qui, ayant travaillé à la faire, l'ont scellée de leur sang.

La ci-devant cathédrale était purgée de tous les attributs de la superstition et décorée de ceux du patriotisme : l'autel était métamorphosé en une montagne sur laquelle étaient élevées les trois déesses de la Liberté, de la Justice et de la Vérité, représentées dans la personne de trois jeunes filles vertueuses et patriotes. Garnier, représentant, a prononcé un des discours les plus éloquents que j'aie jamais entendus de ma vie. On a chanté des hymnes patriotiques pendant lesquels les drapeaux tombaient en foule au pied de la montagne.

Nous nous sommes rendus ensuite sur la place des halles, où les cris de *Vive la République* ont été mille fois répétés pendant que la flamme dévorait un monceau de chappes, de petits bons dieux, de missels et d'autres instruments magiques de cette espèce. Un repas fraternel a suivi cet office, et nous avons porté des toasts à la raison, à la liberté et à l'égalité, ainsi qu'à nos dignes représentants dont le génie fait faire au peuple français des pas de géant dans la carrière du bonheur.

1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 70 du 10 frimaire an II (samedi 30 novembre 1793), p. 283, col. 1].

(1) L'adresse du citoyen Régulus Boyer n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais elle figure dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(2) *Mercur universel* [9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 142, col. 1].

XVI.

UNE DÉPUTATION DE GONESSE-LA-MONTAGNE VIENT OFFRIR UN TABLEAU DE POUSSIN (1),

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

Une députation de Gonesse-la-Montagne vient offrir pour le muséum national un tableau du célèbre Poussin représentant l'*Adoration des Mages*.

XVII.

DÉCRET RELATIF AUX PIÈCES DU PROCÈS DE BIROTTEAU (3).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (4).

Sur la proposition faite par un membre, la Convention nationale décrète que les pièces du procès de Birotteau lui seront envoyées, pour être imprimées et distribuées à tous les départements, districts et municipalités.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 9 frimaire an II.

(Vendredi 29 novembre 1793.)

La séance est ouverte à 10 heures.

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal du 1^{er} frimaire; la rédaction en est adoptée (5).

Un autre secrétaire fait lecture du procès-verbal du 7 frimaire; la rédaction est adoptée (6).

(1) La députation de Gonesse-la-Montagne n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 332 du 9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 1535, col. 2]. *Le Mercur universel* [9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 142, col. 1] reproduit à peu près textuellement les *Annales patriotiques et littéraires*.

(3) Le décret relatif aux pièces du procès de Birotteau n'est pas inséré au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il est mentionné dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(4) *Mercur universel* [9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 140, col. 1].

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 213.

(6) *Ibid.*